

**Loi fédérale  
sur le Tribunal pénal fédéral  
(LTPF)**

*Complément du projet*

du

---

Le projet de loi fédérale sur le Tribunal pénal fédéral, dans la teneur que le Conseil fédéral a soumise au Parlement par son message du 28 février 2001<sup>1</sup>, est complété comme suit:

*Art. 4, al. 1*

<sup>1</sup> Le siège du Tribunal pénal fédéral est à Aarau.

<sup>1</sup> FF 2001 4000